

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et natures des demandes :

- **855, chemin Abercrombie, zone « CH-217 » (7180-53-7496)**
Pour l'architecture du bâtiment accessoire résidentiel existant (garage détaché) alors que la réglementation en vigueur exige que l'architecture du bâtiment accessoire soit similaire à celle du bâtiment principal;
- **799, chemin de Val-des-Lacs, zone « CH-208 » (6975-10-6145)**
Pour la superficie du lot 2 757 115 de 2 261 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés;
- **795, chemin de Val-des-Lacs, zone « CH-208 » (6975-10-6721)**
Pour la superficie du lot 2 757 144 de 1 102,3 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés.

Le tout conformément au Règlement numéro 620, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

– [Formulaire](#)

ou

- Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5 août 2022.



Sophie Plouffe, CPA
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe